



Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Carte du plateau de Saclay, IAURIF, avril 2000.

**Aménager les territoires :
L'EXEMPLE DE L'ESSONNE
ET DU PLATEAU DE SACLAY**

1

SERVICE EDUCATIF

archives.essonne.fr

centenaire1914-1918.essonne.fr

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

SOMMAIRE

AMÉNAGER LES TERRITOIRES : L'EXEMPLE DE L'ESSONNE ET DU PLATEAU DE SACLAY

PARTIE 1

I) LES ORIGINES DE L'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DE SACLAY

- Doc.1 : Editorial du maire de Verrières-le-Buisson, Janvier 1970. P. 7 - 9
- Doc.2 : Lettre d'un ingénieur des Ponts et Chaussées sur l'aménagement routier du Plateau de Saclay, juillet 1968. P. 10
- Doc.3 : Article « La vallée de Chevreuse, proie des spéculateurs », *La Marseillaise de l'Essonne*, 10 février 1972. P. 11
- Doc.4 : Une priorité régionale : la ceinture verte de la métropole parisienne, Région Ile-de-France, Agences des espaces verts, IAURIF, 1987. P. 12 - 14

II) LE PLATEAU DE SACLAY DANS LES ANNÉES 1990

- Doc.5 : Brochure de présentation du Plateau de Saclay. P. 15-16
- Doc.6 : Carte des types d'usages des terrains, Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay. P. 17
- Doc.7 : Carte : Une position privilégiée en Ile-de-France, brochure de présentation du Plateau de Saclay. P. 17
- Doc.8 : Carte de recensement de la population, des emplois et de la superficie des secteurs du Centre d'Envergure Européenne, 1996-2001. P. 18

III) LA DESSERTE DU PLATEAU DE SACLAY : RÉSEAUX DE TRANSPORTS ET AXES DE COMMUNICATION

- Doc.9 : Carte de la desserte du plateau, brochure de présentation du Plateau de Saclay, fonds préfecture. P. 19
- Doc.10 : Carte des liaisons envisagées, fonds Préfecture. P. 19

PARTIE 2

IV) LE PLATEAU DE SACLAY : UN CLUSTER DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Doc.11 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les principaux secteurs d'activités.	P. 20
Doc.12 : Plan de situation des pôles scientifiques, de la recherche supérieure et des transports, Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay.	P. 21
Doc.13 : Carte du potentiel économique et de la recherche scientifique.	P. 21
Doc.14 : Extrait de la carte économique de l'Essonne, CCI de l'Essonne, 2004.	P. 22
Doc.15 : Tableau de recensement des emplois dans la haute technologie, 2001.	P. 23
Doc.16 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur la variation des emplois (1990-1998), 2001.	P. 24
Doc.17 : Graphique de variation des emplois (1975-1996).	P. 24

V) POPULATION ET LOGEMENTS

Doc.18 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les variations de la population, 2001.	P. 25
Doc.19 : Graphique de variation de la population (1975-1996).	p. 25
Doc.20 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les variations du nombre de logements, 2001.	P. 26
Doc.21 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les destinations des déplacements des habitants, 2001.	P. 26

VI) L'AVENIR DU SITE

Doc.22 : Carte du plateau de Saclay, IAURIF, avril 2000.	P. 27
Doc.23 : Carte du plateau de Saclay à partir du POS, Centre d'Envergure Européenne, 2001.	P.28
Doc.24 : Article du <i>Parisien</i> , 21/01/2019.	P.29
Doc.25 : Brochure d'information, intercommunalité dans le Plateau de Saclay, Juin 2002.	P.30-32
Ressources complémentaires	P. 33

Place dans les programmes scolaires :

- Collège, classe de Troisième :

Thème 1 : Dynamiques territoriales de la France contemporaine, dont « Les aires urbaines, une nouvelle géographie d'une France mondialisée » et « Les espaces productifs et leurs évolutions ».

- Lycée, classes de Première et de Première technologique :

Thème 1 : La métropolisation : un processus mondial différencié ; Les villes à l'échelle mondiale : le poids croissant des métropoles/ Des métropoles inégales et en mutation ; Dans la question spécifique sur la France, « La métropolisation et ses effets ».

Thème 3 : « Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation » : La fragmentation des espaces ruraux/ L'affirmation des fonctions non agricoles et conflits d'usages.

Et dans la question spécifique sur la France : « Des espaces ruraux multifonctionnels, entre initiatives locales et politiques européennes ».

Première technologique : Thème 3 : Les espaces ruraux : une multifonctionnalité toujours plus marquée : A – Des espaces ruraux aux fonctions de plus en plus variées et B – Un sujet d'étude au choix : Les espaces périurbains en France (métropolitaine et ultramarine).

- Lycée professionnel :

En Première professionnelle :

Thème 1 : La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation.

En Terminale professionnelle : « Les hommes face aux changements globaux », le Thème 1 : L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

Proposition de mise en œuvre :

Objectifs pédagogiques et compétences travaillées :

- Décrire et caractériser une situation géographique ;
- Expliquer le contexte, le rôle des acteurs et les enjeux de la situation étudiée ;
- Confronter des points de vue et exercer un jugement critique ;
- Relever, classer et hiérarchiser des informations.

Proposition de questionnaire et réponses attendues :

1) Localiser, repérer la situation étudiée dans l'espace et le temps :

Lier la situation étudiée au sujet d'étude : situé à environ 20 kms au sud-ouest de Paris, le Plateau de Saclay est un vaste espace situé sur deux départements : l'Essonne et les Yvelines.

Il fait l'objet d'un objet d'aménagement important depuis 2008 puisque l'Etat a eu l'ambition de créer un grand pôle universitaire et scientifique de rang mondial : Paris-Saclay.

Dans l'histoire récente, ce pôle a d'abord été un complexe militaro-industriel (1950-1970) :

- 1947-1956 : création du site du CNRS à Gif-sur-Yvette ; du CEA à Saclay (énergie nucléaire militaire puis civile), du CEPr (Centre d'essai des propulseurs), de la Direction Générale des Armements (DGA à Saclay), de l'INRA (Jouy-en-Josas), etc.

- Années 1960 : développement d'un complexe de « cité scientifique » (contexte de réaménagement de la région parisienne sous Paul Delouvrier) puis, prenant la forme d'une technopole (années 1980) : ex. implantation d'HEC, de l'Ecole Polytechnique, Supélec, etc.

- Années 2000 à 2010 : nouvelle politique volontariste de l'Etat sous la présidence de N. Sarkozy et lancement du projet du Grand Paris (2009) : l'objectif est de créer un « cluster » de type mondial dans le domaine scientifique.

2) Présenter les acteurs et enjeux de ce projet d'aménagement :

L'acteur principal ici est l'EPA (Etablissement Public d'Aménagement) Paris –Saclay (EPAPS), concernant les 2 départements. Il est présidé depuis mars 2016 par la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France et est chargé de coordonner le développement immobilier et urbain du territoire suite à un comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (mars 2006). Puis, les acteurs sont les trois communautés d'agglomérations (Paris-Saclay ; Versailles Grand-Parc et Saint-Quentin-En-Yvelines), ainsi que 27 communes. Il existe, en outre, de nombreux acteurs privés.

Parmi les objectifs principaux il s'agit de : créer un pôle de rang mondial, une « Silicon Vallley à la française », un levier de développement économique situé à l'extérieur de Paris, créer un pôle scientifique et d'activités économiques capable de faire face à la concurrence internationale...

3) Repérer les échelles de territoires (Locale, régionale, nationale et internationale) qui vont être concernées ici. Sur ce territoire, la réalisation des aménagements et des projets se heurte à l'imbrication complexe des limites administratives ou tenant à la compétence propre de chacun des acteurs (ex. intercommunalité/ EPAPS).

Proposition de mise en œuvre et de réalisation finale :

La classe est divisée en plusieurs groupes ayant chacun à étudier une thématique, dans le but de déterminer les grandes lignes de l'aménagement du Plateau de Saclay en prenant en compte les besoins de chacun, les souhaits et les oppositions des acteurs concernés.

Organisation de l'activité : - Les élèves sont répartis en quatre groupes : Mobilités/ Emploi/ Habitat/ Cadre de vie et environnement.

- Chaque groupe, à partir du dossier documentaire, doit établir un constat, faire la liste des besoins et choisir deux ou trois aménagements prioritaires pour répondre à ces besoins.

Modèle proposé : Constat/ Besoins/ Aménagements proposés.

- Chaque groupe fabrique ses aménagements pour pouvoir les placer ensuite sur la carte.

- Le jeu peut alors commencer ! Pour qu'un groupe puisse placer son aménagement sur la carte, il faut l'accord d'au moins deux autres groupes sinon l'aménagement ne peut pas être réalisé. Des négociations et des accords entre les groupes sont possibles.

- Il faut placer au fur et à mesure sur la carte les aménagements validés.

Bilan : Une fois que tous les groupes ont essayé de placer leurs aménagements, une réflexion collective permettra d'évaluer si les objectifs ont été atteints et quelles difficultés ont été rencontrées par les aménageurs.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Arrondissement de Palaiseau

CANTON de BIÈVRES

Janvier 1970

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DE SACLAY

ÉDITORIAL

Le 7 Janvier 1970, à la Mairie de SACLAY, s'est tenue une réunion publique sous la présidence de M. BELORGEY, nouveau Sous-Préfet de PALAISEAU.

Le Directeur Départemental de l'Équipement, M. MASSAT, et le Directeur de la Mission d'Aménagement de la Ville Nouvelle de TRAPPES, M. GOLDBERG, ont présenté à la Municipalité et à la population de SACLAY le projet d'aménagement et d'urbanisme qui doit prochainement être soumis officiellement aux Municipalités concernées et au Conseil Général.

En raison de l'importance capitale de cet aménagement, tant sur le plan local que sur le plan départemental, j'ai estimé indispensable de diffuser un compte rendu de cette réunion, et de faire un historique sommaire des études commencées il y a plusieurs années.

Grâce à l'obligeance de M. le Directeur Départemental de l'Équipement et à celle de M. le Directeur de la Mission d'Aménagement de la Ville Nouvelle de TRAPPES, il m'a été possible de joindre à ce compte rendu :

1° le schéma routier de la région (les limites du Département de l'Essonne ne tiennent pas encore compte du rattachement aux Yvelines des communes de CHATEAUFORT et TOUSSUS-le-NOBLE),

2° le schéma d'aménagement du plateau de SACLAY.

Je les en remercie vivement, ainsi que M. le Sous-Préfet de PALAISEAU qui, par sa présence, a voulu témoigner à la population l'intérêt qu'il portait à l'aménagement du plateau de SACLAY.

Je voudrais enfin souligner que la plupart des tracés routiers, le schéma d'aménagement du plateau de SACLAY, ne doivent pas être considérés comme définitifs. Il s'agit de propositions. Les collectivités locales seront consultées officiellement, des enquêtes publiques auront lieu.

Je souhaite que cette information — que je devais à tous — permette à chacun de mesurer l'ampleur, la complexité, l'importance des problèmes que pose l'expansion du canton de BIEVRES et de notre Département.

J. SIMONIN,
Conseiller Général,
Maire de Verrières-le-Buisson.

Historique sommaire

Dans le cadre du Schéma Directeur de la Région Parisienne a été prévue la Ville Nouvelle de TRAPPES.

Les premières études ont été entreprises en 1966.

En 1967 a été créée la Mission d'Aménagement de la Ville Nouvelle de TRAPPES dont les études portent sur la zone de plateau comprise, au Nord, entre la vallée de la Bièvre et la forêt d'Arcy, au Sud et à l'Ouest, la vallée de Chevreuse et la haute vallée de la Mauldre.

L'aménagement du plateau de SACLAY inclus dans le périmètre d'études est d'une importance capitale pour tout le Nord de l'Essonne, notamment pour les communes du plateau de SACLAY et des vallées de l'Yvette et de la Bièvre, dont il déterminera l'avenir.

Le Conseil Général lui-même a tenu à souligner cette vocation universitaire et scientifique de l'Essonne qui revêt aussi un intérêt national.

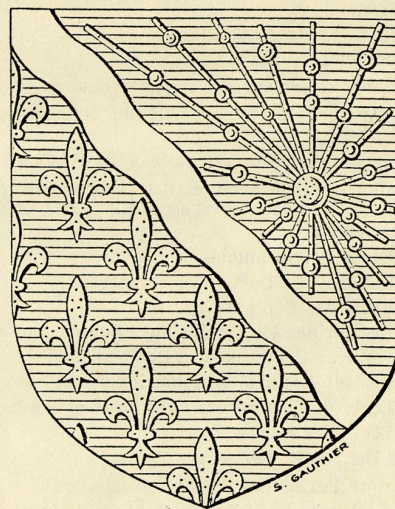
En effet, le nom de SACLAY est connu dans le monde entier, car cette petite commune de 2 000 habitants a été le berceau de la recherche atomique française.

« Il est essentiel pour l'avenir de notre pays, de développer « dans le cadre de la recherche scientifique, une activité nucléaire « orientée vers les applications civiles, aussi bien dans le domaine « de la recherche fondamentale que dans celui de la recherche appliquée ou des techniques avancées de production et le Commissariat à l'Énergie Atomique est l'instrument privilégié d'une telle « politique » (extrait de la motion adoptée par le Conseil Général le 1^{er} Déc. 1969).

Le blason choisi par le Conseil Général de l'Essonne rappelle cette vocation scientifique de notre département.

Description héraldique :

D'azur à la bande ondulée d'argent accompagnée en chef d'un noyau atomique d'or éclatant en dix-huit rais du même et, en pointe, d'un semé de fleurs de lis d'or.



*
**

L'aménagement de la Ville Nouvelle de TRAPPES ne peut être dissocié de celui du plateau de SACLAY.

Ce dernier concerne directement les communes du plateau. Il entraînera nécessairement des retombées sur les communes voisines des vallées de l'Yvette et de la Bièvre.

C'est pourquoi, depuis 1965, les Maires de toutes les communes concernées — directement ou indirectement — ont établi entre eux de nombreux contacts. Ils ont souligné — et certains d'eux par des délibérations de leur Conseil Municipal — les conséquences de cet

aménagement pour leur commune, et la nécessité de participer aux études.

Ils examinent actuellement la possibilité de mettre en place un Syndicat Intercommunal — à la constitution duquel l'Administration est favorable — dont l'objet serait :

a) de représenter auprès de l'Administration, et en particulier auprès de la Mission d'Aménagement de la Ville Nouvelle de TRAPPES, les communes concernées directement ou indirectement par l'aménagement du plateau de SACLAY ainsi que, le cas échéant, auprès des établissements publics, administratifs, industriels et commerciaux, et tout organisme privé ou public intéressé ;

b) d'exprimer l'avis de toutes les collectivités intéressées sur tous les projets ayant des répercussions sur elles ;

c) d'étudier ou de faire étudier :

1° le plan d'aménagement du plateau de SACLAY, de ses abords, ainsi que leurs répercussions sur les communes environnantes,

2° les moyens de coordonner entre eux les plans intercommunaux et les plans directeurs des communes ;

d) de prévoir et de suivre les conditions de la programmation des travaux d'infrastructure et équipements de superstructure ;

e) éventuellement :

1° de réaliser certains travaux ou équipements d'un secteur défini, susceptibles d'intéresser une partie ou la totalité des communes,

2° d'assurer la gestion de ces équipements ;

f) de promouvoir la vocation universitaire et scientifique du plateau.

Les trois cantons intéressés par l'aménagement du plateau de SACLAY et de la Ville Nouvelle de TRAPPES, sont ceux de BIEVRES, ORSAY et PALAISEAU.

En fait, depuis 6 ans, ce schéma a subi des modifications importantes.

Le schéma de structures initial avait surtout été dicté par les servitudes découlant du Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay. Il n'était pas alors question de développer l'habitat, et les activités à envisager devaient seulement prolonger celles existantes.

En 1964, l'existence de grands espaces disponibles sur le plateau a conduit le Ministre des Armées à proposer d'y transférer l'Ecole Polytechnique. Le Ministre de l'Agriculture a projeté l'implantation de l'Institut National Agronomique.

Puis, les études ultérieures ont amené la Mission d'Aménagement à élaborer un nouveau schéma, afin de répondre à un certain nombre d'objectifs :

1° créer un pôle de structuration pour l'ensemble des communes ;

2° animer le secteur des Grandes Ecoles ;

3° loger sur place une partie du personnel des Grandes Ecoles.

Ce schéma de structure du plateau de SACLAY prévoyait :

— L'implantation sur 600 hectares des Grandes Ecoles et Centres de Recherches susceptibles d'accueillir 7 500 étudiants, chercheurs, enseignants :

Ecole Polytechnique.

Collège des Techniques Avancées.

Ecole des Ponts-et-Chaussées.

Institut des Recherches de l'Equipement.

Services Centraux de l'Equipement.

Institut National Agronomique.

Ecole du Génie Rural, des Eaux et Forêts.

Ecole des Mines.

I.U.T. de la Ferme du Moulon.

— La création ou l'extension de zones d'activités :

Au centre : Le Centre d'Etudes Nucléaires (200 ha - 10 000 emplois à terme).

Au nord : Une zone d'activités englobant le Centre d'Essais des Propulseurs (280 ha - 11 000 emplois).

A l'ouest : Une zone d'activités sur les communes de TOUSSUS-le-NOBLE, VILLIERS-le-BACLE (200 ha - 10 000 emplois).

Diverses zones d'activités plus réduites sur SAINT-AUBIN, PALAISEAU, IGNY, ORSAY.

Au total et à terme, 33 000 emplois.

— L'extension des agglomérations existantes (construction de 6 000 logements sur 145 ha à VAUHALLAN).

— La construction de voies rapides et l'aménagement de voies de distribution ARISO - F 6 - Déviation des C.D. 60 - C.D. 117 - R.N. 306 - R.N. 446.

— La construction d'une desserte ferroviaire.

Le 20 Mars 1968, M. le Directeur de l'Equipement de l'Essonne et M. le Directeur de la Mission d'Aménagement de la Ville Nouvelle de TRAPPES, présentèrent le schéma de structure aux Conseillers Généraux des cantons de BIEVRES, ORSAY, PALAISEAU et aux Maires des communes de : BIEVRES, BURES-sur-YVETTE, CHATEAUFORT, GIF-sur-YVETTE, IGNY, ORSAY, PALAISEAU, SAINT-AUBIN, VAUHALLAN, VERRIERES-le-BUISSON, VILLEBON-sur-YVETTE, VILLIERS-le-BACLE, TOUSSUS-le-NOBLE.

La présentation de ce schéma entraîna, de la part des élus, des observations et critiques dont les plus importantes sont les suivantes :

— Ce projet d'aménagement bloque les opérations des communes.

— Il ne tient pas compte des répercussions — dont certaines peuvent être graves et même néfastes — sur les communes avoisinantes.

— Le projet de la nouvelle autoroute F 6 condamne une bande de terrain de 1 km 500 le long de la vallée de l'Yvette où rien ne pourra être entrepris. Cette voie est inutile car elle double des voies existantes.

— Il faut éviter une urbanisation excessive, protéger les espaces boisés, préserver les sites.

— Les communes doivent participer à l'élaboration du schéma, et être représentées au sein d'un organisme qui serait l'interlocuteur valable auprès de l'Administration.

Le 19 Décembre 1968, une nouvelle réunion fut organisée. Les grandes lignes du nouveau schéma tenaient compte des points évoqués ou répondaient à de nouvelles idées directrices.

VILLE NOUVELLE DE TRAPPES.

La population globale a été ramenée de 500 000 à 350 000 habitants.

La Ville Nouvelle a été structurée en centre urbain et des unités urbaines, ramenées à environ 25 000 à 30 000 chacune.

PLATEAU DE SACLAY.

— Dégager le site de VAUHALLAN.

— Prévoir une urbanisation qui soit davantage en liaison avec l'extension de la Faculté des Sciences, avec l'Ecole Polytechnique et éventuellement avec les autres écoles.

— Urbanisation plus au sud, en balcon sur l'agglomération de PALAISEAU, l'urbanisation existante devant recevoir les équipements qui lui sont nécessaires, et servir de tampon entre le tissu urbain de PARIS et la Ville Nouvelle de TRAPPES.

— Maintenir la protection de la vallée de la Bièvre (urbanisation de qualité).

VOIES DE LIAISON.

ARISO : déplacée au Nord de SACLAY. Elle devrait éviter le plus possible l'agglomération.

R.N. 306 - R.N. 446 : Aménagement sur les tracés actuels.

F 6 : Supprimée en tant que voie rapide entre MONTLHERY et GIF-sur-YVETTE.

Le nouveau projet d'aménagement du Plateau de SACLAY

Le 7 Janvier dernier, à la Mairie de SACLAY, s'est tenue une réunion publique sous la présidence de M. BELORGEY, nouveau Sous-Préfet de PALAISEAU.

Le Directeur Départemental de l'Equipement, M. MASSAT, et le Directeur de la Mission d'Aménagement de la Ville Nouvelle de TRAPPES, M. GOLDBERG, ont présenté à la Municipalité et à la population de SACLAY le projet d'aménagement et d'urbanisme du plateau qui doit prochainement être soumis officiellement aux Municipalités concernées et au Conseil Général de l'Essonne.

Le schéma intéresse la partie Nord-Ouest de l'Essonne, bornée à l'Ouest par la limite départementale, ailleurs par les contreforts des vallées de la Bièvre et de l'Yvette. Grâce à l'action des élus des cantons et communes intéressés, cet ensemble a été distrait de la Ville Nouvelle de TRAPPES dans laquelle les communes du plateau situées dans l'Essonne eussent été minoritaires.

Le Directeur de la Mission a présenté les grandes lignes du schéma. Le Directeur Départemental de l'Équipement a ensuite donné des précisions sur le réseau routier et les transports en commun.

Exposé de M. le Directeur de la Mission d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Trappes et de M. le Directeur Départemental de l'Équipement

Considérations générales.

La zone étudiée couvre 3 700 hectares. Elle comprend les communes de VAUHALLAN, SACLAY, VILLIERS-le-BACLE, SAINT-AUBIN, CHATEAUFORT et TOUSSUS-le-NOBLE (ces deux dernières venant d'être rattachées au département des Yvelines) et les parties des communes de BIEVRES, GIF, ORSAY et PALAISEAU situées sur le plateau. Elle est relativement isolée des développements urbains environnants : le Centre d'Études Nucléaires et l'aérodrome de TOUSSUS-le-NOBLE la séparent, en effet, des futurs ensembles de la Ville Nouvelle de TRAPPES. Le relief crée aussi une discontinuité marquée entre le plateau et les zones résidentielles de la VALLÉE DE LA BIÈVRE et de la VALLÉE DE CHEVREUSE. L'un des objectifs du projet d'aménagement est d'atténuer cet isolement.

Il doit aussi répondre à d'autres préoccupations :

- le plateau est entamé par la vallée du ru de Vauhallan, dominée par le site de L'ABBAYE DU LIMON, dont le caractère doit être préservé ;
- les étangs de SACLAY constituent un autre point d'intérêt qu'il faut mettre en valeur ;
- depuis plusieurs années, il est envisagé de décentraliser sur le plateau de SACLAY certaines Grandes Ecoles. Ce projet a conduit l'Etat à y constituer une zone d'aménagement qui a fait l'objet d'une enquête d'utilité publique, et la construction de l'École Polytechnique, à l'Ouest du Fort de PALAISEAU, doit commencer prochainement. D'autre part, le Ministère de l'Éducation Nationale a acquis la ferme du Moulon pour y assurer l'extension de la Faculté des Sciences d'ORSAY. Il convient d'intégrer ces différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche à la vie du secteur.

Grâce au Centre d'Études Nucléaires et au Centre d'Essai des Propulseurs de VILLERAS, le plateau est déjà pour partie pourvu en emplois. Mais il s'agit d'emplois étroitement spécialisés qui ne répondent pas entièrement aux besoins d'une population active, actuelle ou future, largement diversifiée. Créer des zones d'emplois variés a été l'un des soucis des urbanistes.

La prise en compte de ces différents objectifs a nécessité une succession d'ajustements qui, du premier schéma d'aménagement présenté en 1965 au Conseil d'Administration du District et, par son intermédiaire, aux Municipalités concernées, ont conduit au plan présenté en ce début d'année à SACLAY :

— l'ensemble des Grandes Ecoles, initialement conçu comme un « campus » isolé des villages environnants et de l'extension de la Faculté d'ORSAY, a été progressivement déplacé vers le Sud du plateau, en continuité avec les extensions du bourg de SACLAY ;

— l'autoroute A 87 (ex-ARISO), d'abord envisagée au Sud du même bourg, avec pour effet de couper la commune de SACLAY en trois :

- au Nord, le VAL D'ALBIAN, isolé du bourg par le centre d'essais des propulseurs et les étangs de SACLAY ;
- au Centre, le bourg ;
- au Sud de l'A 87, les développements urbains que les Grandes Ecoles ne manqueront pas de susciter

a été déplacée au Nord du bourg, le long de la rive Sud des étangs, de manière à réunir le bourg et le quartier des Grandes Ecoles.

L'urbanisation.

Dans le dernier schéma d'aménagement présenté, on peut distinguer deux zones urbanisées, aux caractères distincts, de part et d'autre d'une zone verte, allant des étangs de SACLAY à la ferme de VILLEBOIS, et dans laquelle se situe le site de L'ABBAYE DU LIMON. Cette zone est bordée au Sud par l'autoroute A 87.

Au Nord de cette zone verte et rurale, la Mission considère comme souhaitable de maintenir le caractère semi-rural de VAUHALLAN en n'y prévoyant qu'une faible extension. Au-dessus de

cette commune, le plateau de FAVREUSE, marqué par la présence du centre d'essai des propulseurs, serait pour une large part affecté à des activités industrielles. La proximité du Val d'Albian et de Bièvres oblige, bien entendu, à proscrire les activités particulièrement nuisantes (bruit, odeurs, fumées...).

Le VAL D'ALBIAN lui-même se verrait doté d'une zone d'équipements sur la frange du plateau qui le borde.

Au Sud de l'autoroute A 87, les Grandes Ecoles et les extensions de la Faculté d'ORSAY s'intégreraient à un nouveau quartier résidentiel, relié au bourg de SACLAY, et doté d'un centre où se trouveraient les équipements nécessaires à la population résidente et aux étudiants : centre commercial, restaurants, bibliothèques, centre culturel. Ce quartier de LA MARTINIÈRE serait conçu de telle sorte que sa population et celle des bourgs et villages voisins du plateau soient suffisantes pour y permettre l'établissement de commerces et de services adéquats.

Ces aménagements permettraient d'accueillir à terme un peu plus de trente mille habitants nouveaux. 60 % de cette population nouvelle se localiserait dans le quartier de LA MARTINIÈRE, le reste se dispersant dans les bourgs et villages au cours de leur lente et progressive expansion.

Les Grandes Ecoles, les extensions de la Faculté d'ORSAY et les différents services nécessaires à la population nouvelle, fourniraient de nombreux emplois. Mais c'est la zone d'activité industrielle prévue sur le plateau de FAVREUSE (230 ha) qui contribuerait le plus à diversifier les emplois créés dans le secteur étudié.

Voies de communication.

Toutefois, cette expansion de la population aussi bien que des emplois, n'est concevable que si les relations avec les vallées environnantes, avec PARIS et, d'une manière plus générale, avec l'ensemble de la région parisienne, sont sensiblement améliorées.

Les liaisons routières régionales seraient assurées :

- vers PARIS par la R.N. 306 dont l'aménagement est en cours jusqu'à SACLAY, et qui doit, au cours du VI^{ème} Plan, être reliée au Pont-de-Sèvres par une voie nouvelle (F 18), et par l'autoroute A 10, dite du Sud-Ouest, qui doit être en grande partie réalisée dans les prochaines années ;
- vers l'Est et l'Ouest par l'autoroute de rocade A 87, dont une première section entre PALAISEAU et SACLAY doit être réalisée prochainement. Ultérieurement, le prolongement de l'autoroute dans les Yvelines, en direction de la Défense, faciliterait les relations avec toute la banlieue Ouest.

Les relations avec la vallée de Chevreuse seraient renforcées par l'aménagement de la R.N. 446, raccordée à SACLAY à la R.N. 306, par la création d'une voie nouvelle du Moulon à GIF-sur-YVETTE, et par l'amélioration de la R.N. 306 entre SAINT-AUBIN et GIF-sur-YVETTE.

Les liaisons avec la Vallée de la Bièvre, déjà assurées par la R.N. 306, seraient aussi facilitées par le renforcement du chemin départemental n° 60 de VAUHALLAN à IGNUY.

Enfin, la création d'un réseau local important reliant le Val d'Albian, la zone industrielle de Villeras, Vauhallan et Saclay, et le nouveau quartier de la Martinière, permettrait d'assurer la cohésion de cette zone si fortement individualisée.

La topographie rend les liaisons ferroviaires plus difficiles. Il faut les chercher dans les vallées. Encore, la ligne de VERSAILLES à PALAISEAU n'est-elle que peu utilisée pour le transport des voyageurs. Il est toutefois prévu de prolonger la branche de Robinson de la ligne de Sceaux dans VERRIÈRES-le-BUISSON, GOMMONVILLIERS, (IGNY) et SACLAY. Il s'agit d'une entreprise importante, qui ne pourra d'ailleurs avoir sa pleine efficacité que lorsque le dédoublement prévu de la ligne de Sceaux entre Bourg-la-Reine et Paris aura été réalisé.

D'ici là, il faudrait organiser, sur le nouveau réseau routier, des transports par autobus qui pourraient être définis au fur et à mesure de la progression de la population.

Équipements.

Le rapport qui accompagnera le schéma, précisera les différents équipements, scolaires, sportifs et culturels notamment, dont l'emplacement a été réservé dans le schéma. Dans le domaine scolaire, par exemple, en plus des groupes élémentaires qui devront être créés dans les ensembles nouveaux, les besoins de la population, existante et future, nécessiteront la construction progressive de l'équivalent de 6 C.E.S. de 600 élèves, dont un premier à SACLAY dans les deux ou trois prochaines années.

Il est aussi suggéré de créer sur le plateau une annexe du Lycée d'ORSAY et un Collège de second cycle.

- 2 -

Dès maintenant, le carrefour du Christ de Saclay formé par la rencontre des Routes Nationales n° 446 et 306 et du Chemin Départemental n° 36 ne permet plus d'écouler normalement le trafic des heures de pointe.

Il est envisagé de modifier le carrefour par la mise en place d'un giratoire de rayon minimal de 30,00 mètres sur la bordure.

Par ailleurs, l'opération dite de "l'Orme du Merisier" exécutée par le Commissariat à l'Energie Atomique, au Sud de la Route Nationale n° 306, engendre une circulation intense entre "l'Orme du Merisier" et le Commissariat. Cette circulation emprunte un ex C.V.O. de Saint-Aubin et traverse la Route Nationale n° 306. Il est prévu la construction d'un passage inférieur sous la Route Nationale n° 306 pour le Commissariat à l'Energie Atomique.

En attendant la construction de ce passage inférieur, il a été remédié aux graves risques d'accidents en ce carrefour par l'alignement des arbres de la Route Nationale n° 306, de part et d'autre de l'ex C.V.O. pour dégager la visibilité des usagers de ce chemin abordant la route nationale protégée par un panneau "STOP".

Les quelques améliorations partielles ci-dessus rappelées ne peuvent avoir qu'un caractère de palliatif.

Une desserte rationnelle du plateau permettant d'éviter les embouteillages constatés actuellement, non seulement au carrefour du Christ de Saclay, mais aussi dans les agglomérations de Palaiseau et surtout d'Orsay, ne pourrait être obtenue que par la construction des grands axes routiers prévus au schéma de structure du Plateau de Saclay.

L'Ingénieur des T.P.E.,
A. DEVOY

5/1/68

F. J. : dossier en retour.

Monsieur l'Ingénieur
des Ponts et Chaussées chargé du
1er ARRONDISSEMENT TERRITORIAL

26 Juin 1968

AD/XP n° 511
Lettre P/75 du 1er/4/1968
du C.E.A.

Aménagements routiers du Plateau de Saclay -

Par transmission du 20 Mai 1968 vous m'adressez, pour avis, la lettre rappelée en référence.

La desserte routière actuelle du Plateau de Saclay comporte essentiellement la Route Nationale n° 306, chaussée 7,00 mètres, sur laquelle débouche la Route Nationale n° 446, le Chemin Départemental n° 36 et pratiquement un seul ancien chemin vicinal reliant les Communes de Saint-Aubin, et d'Orsay par la Ferme du Moulon.

Cette infrastructure routière qui se développe dans un site agricole présente des caractéristiques de largeur et de portance notablement insuffisantes pour supporter l'importante circulation du plateau, issue de l'implantation de centres universitaires ou de recherches.

Il est à prévoir que les futures constructions envisagées à brève échéance, notamment quatre Instituts Universitaires de Recherche Logés aux abords de la Ferme du Moulon, et l'Ecole Polytechnique entraîneront une aggravation très nette de la situation, d'une part pendant la construction même de ces ensembles, d'autre part en période de fonctionnement.

Dans l'état actuel du réseau routier la Ferme du Moulon n'est desservie que par un ex C.V.O. reliant la Route Nationale n° 306 à la Route Nationale n° 446. Ce chemin se développe sur le territoire des trois communes de Saint-Aubin, Gif-sur-Yvette et Saclay. Il présente une largeur de chaussée variant de 3,50 mètres à 4,50 mètres et une portance insuffisante pour le trafic lourd.

Aucune des trois communes ci-dessus n'envisage d'améliorer à ses frais les caractéristiques de ce chemin pour lequel le Commissariat à l'Energie Atomique a d'ailleurs demandé une limitation de tonnage qui éviterait aux poids lourds d'emprunter cette voie dont la largeur ne permet pas le croisement avec un véhicule de tourisme.

.../...

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
- 8 JUIL 1968
DIRECTION DE
L'EQUIPEMENT

REGION D'ILE-DE-FRANCE



AGENCE DES ESPACES VERTS

14, rue YVART - 75015 PARIS - Tél. : 48.56.26.60

UNE PRIORITE REGIONALE : LA CEINTURE VERTE DE LA METROPOLE PARISIENNE

RESUME

Jean-Louis DUBOIS

Novembre 1987

Pour éviter l'extension en « tache d'huile » de l'agglomération parisienne, protéger l'agriculture située en franges urbaines et subvenir aux besoins d'espaces verts de la population, le conseil régional d'Ile-de-France, à l'instigation de l'Agence des espaces verts, a décidé de créer une ceinture verte entourant la métropole parisienne.

La ceinture verte se compose de forêts et parcs, d'équipements de loisirs, de terrains agricoles devant garder leurs activités, de sites d'extractions à réaménager. Elle se développe autour de l'agglomération à une distance comprise entre 10 et 30 km du centre de la capitale.

Elle couvre environ 118 000 hectares. Pour plus du tiers il s'agit d'espaces verts publics existants. Un autre tiers requiert essentiellement des mesures de protection réglementaires ou des procédures contractuelles (zone agricole économiquement viable, bois et jardins privés). Seul un quart implique pour une grande part des acquisitions foncières. Le reste est constitué d'espaces d'accompagnement ; ce sont des équipements avec espaces verts (ex. campus universitaires) ou des carrières et décharges qui, après réaménagement, peuvent participer à la ceinture verte. Au total 376 communes sont concernées territorialement.

Le projet de ceinture verte est déjà en cours de réalisation. Il associe les diverses collectivités publiques : communes, groupements de communes, départements, région, Etat, pour les acquisitions ou la création d'espaces verts publics nouveaux et le maintien des terres agricoles.

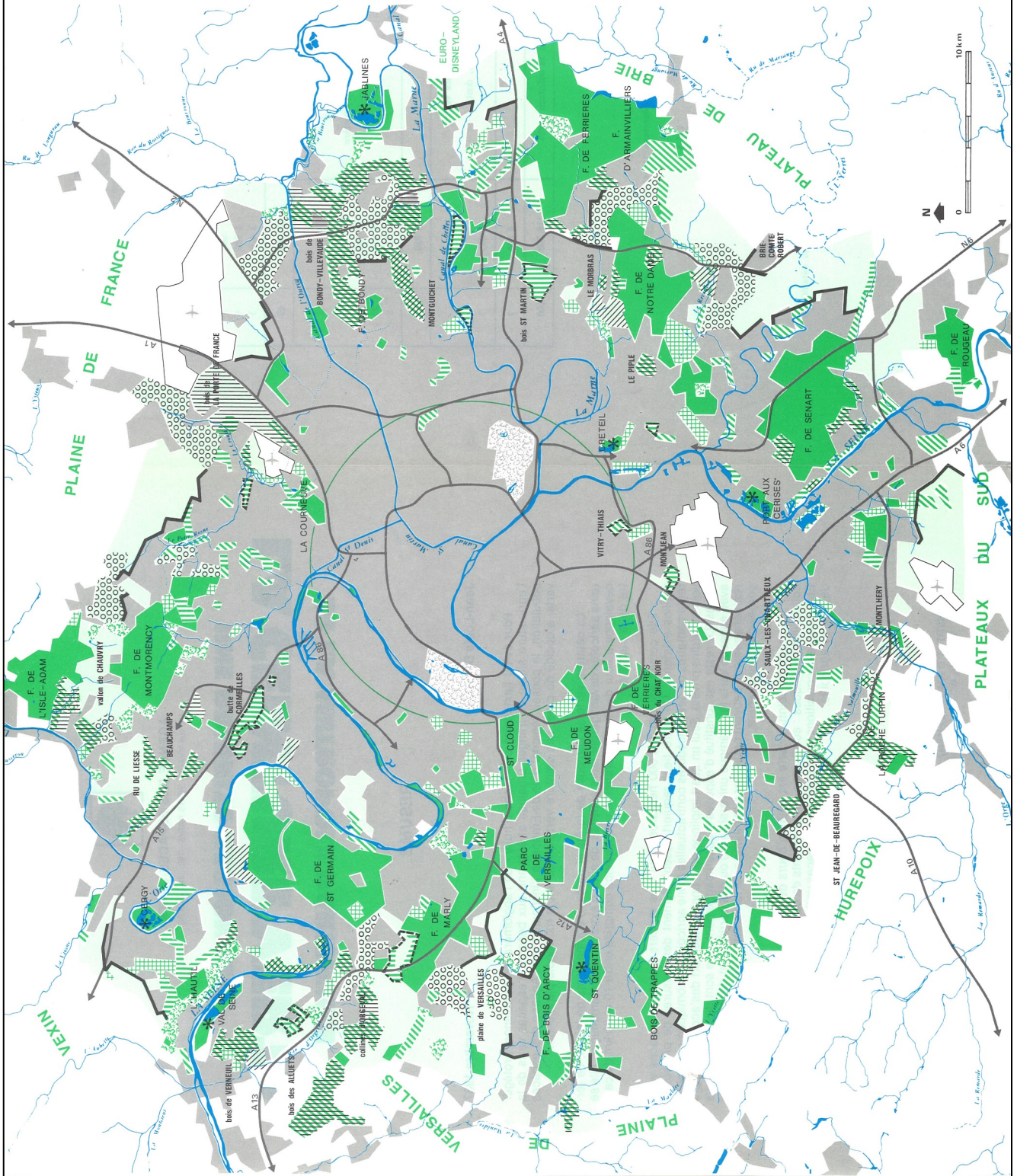


INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

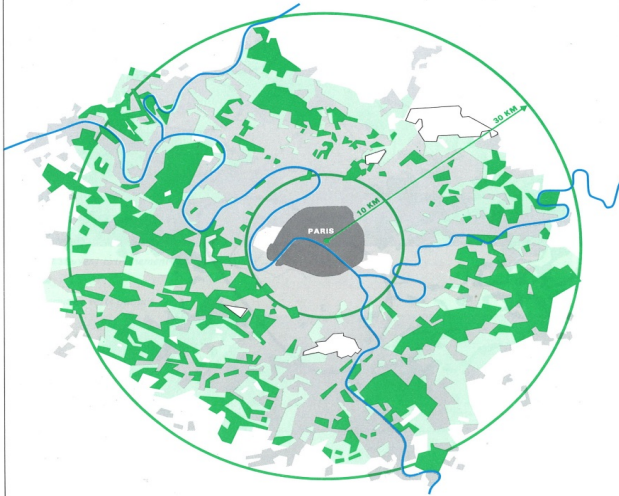
21-23, RUE MIOLLIS - 75732 PARIS CEDEX 15 - TÉL. (1) 45.67.55.03 - TÉLEX : DREIF 20-4824 F

LA CEINTURE VERTE PROPOSITIONS POUR 2010

- Forêt et espace vert publics existants
- Espace vert public en projet
- Potentialité d'espace vert public
- Base de loisirs
- Equipements avec espace vert
- Bois et jardins privés
- Agriculture
- ESPACE VERT PUBLIC
- Projet dont la mise en œuvre reste à engager
- Proposition d'acquisition de bois ou création de parc forestier
- Proposition de zone de loisirs (golf, équitation, jeux)
- ESPACE AGRICOLE
- Protection foncière de l'agriculture
- Protection et aménagement du front rural
- Zone urbaine
- Autoroute et voie rapide
- Cours d'eau, plan d'eau



VUE D'ENSEMBLE DE LA CEINTURE VERTE



Au regard de l'extension de l'agglomération, la ceinture verte malgré ses 118 000 ha est de forme très éclatée. Cette situation accuse les difficultés propres à la préservation des espaces naturels.

3 - Caractéristiques générales de la ceinture verte

3.1. Définition du projet

La ceinture verte se compose de forêts et parcs, d'équipements de loisirs, de terrains agricoles devant garder leurs activités, de sites d'extractions à réaménager. Elle se développe autour de l'agglomération à une distance comprise entre 10 et 30 km du centre de la capitale.

Son amorce est constituée d'une dizaine de massifs boisés dont la plus grande part est propriété publique ou en voie de l'être. L'objectif est de consolider ces éléments et de les relier entre eux, afin de matérialiser et d'organiser la séparation entre l'agglomération et la partie rurale de la région. Outre sa fonction principale de maîtrise du front urbain et de protection de l'agriculture, elle est destinée à promouvoir les aménagements de loisirs : sentiers de promenade pour les piétons et les cyclistes, espaces verts publics et espaces récréatifs.

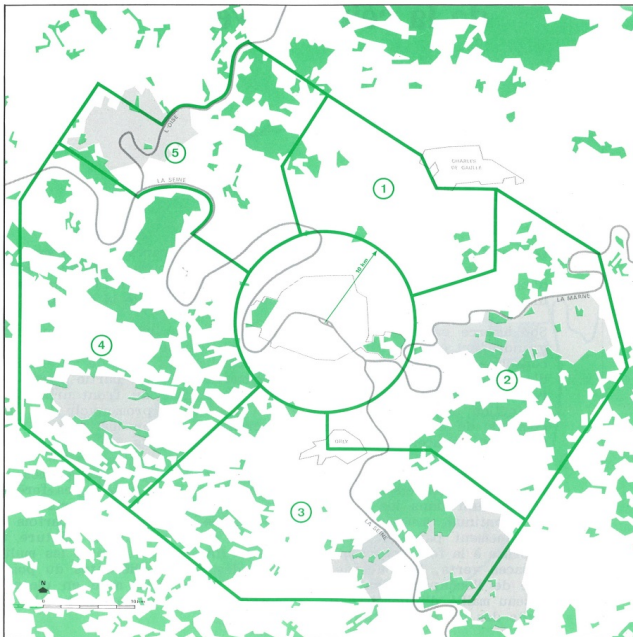
Elle se développe tout autour de l'agglomération avec des formes différentes selon les circonstances : s'élargissant là où il y a des forêts, se rétrécissant dans les secteurs déjà construits. Il est important qu'elle soit continue, même si, en zone déjà bâtie, elle se réduit parfois à un cheminement paysagé. Cette idée d'une continuité de la ceinture verte exprime à la fois une complémentarité et une solidarité entre les multiples espaces verts, le souci de préserver des zones cohérentes du point de vue de l'occupation naturelle des sols, et enfin la mise en place d'un réseau maillé d'itinéraires de promenade, moyen de rapprocher les habitants des lieux attractifs.

3.2. Une ceinture verte d'ampleur variable

Pour des raisons tenant à la géomorphologie, à l'histoire et à l'urbanisme, l'extension de l'agglomération parisienne ne s'est pas faite de façon uniforme dans l'espace. Certains plateaux agricoles sont restés préservés bien que peu éloignés du centre de l'agglomération (plateaux de Brie et de Saclay, plaines de Versailles et de Montesson, par exemple), tandis qu'une part importante de l'urbanisation s'étendait de façon continue le long des vallées (vallée de Seine) et d'axes de circulation, jusqu'à parfois 40 km du centre de l'agglomération. Ceci a eu pour effet de donner une forme d'urbanisation en "doigt de gant".

EMPRISE DE LA CEINTURE VERTE - SECTEURS D'AMÉNAGEMENT

Emprise de la ceinture verte 2 Secteur d'aménagement Espace boisé Ville nouvelle



Dans ce contexte, la ceinture verte s'étend à des distances variables à partir du centre de Paris. Cinq secteurs peuvent être distingués (cf. carte).

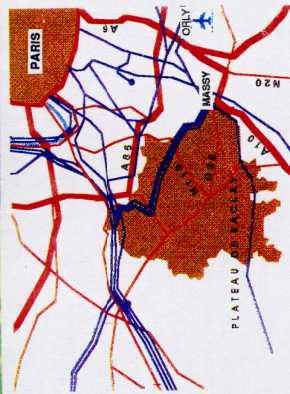
- le **secteur 1** au nord-est, s'étendant de la forêt domaniale de Montmorency à la forêt régionale de Bondy. Il comprend les parcs départementaux de La Courneuve et du Saussset et le parc forestier national de Sevran ;
- le **secteur 2** à l'est, s'étendant du massif de Bondy jusqu'à la vallée de l'Yerres et la forêt domaniale de Sénart. Il comprend la base régionale de plein air et de loisirs de Jablines et la forêt régionale de Ferrières, les forêts domaniales d'Armainvilliers et de Notre-Dame, le parc régional de Gros-Bois ;
- le **secteur 3** au sud, s'étendant de la forêt domaniale de Sénart à la forêt domaniale de Verrières. Il est limité au sud par la forêt régionale de Rougeau et la forêt départementale de la Roche-Turpin. Il comprend les bases régionales de plein air et de loisirs du Port-aux-Cerises et de Créteil ;
- le **secteur 4** à l'ouest, s'étendant de la forêt de Verrières et du bois départemental de Méridon à la forêt domaniale de l'Hautil. Il comprend une partie du territoire du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, les bases régionales de loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines et du Val de Seine, et plusieurs grands massifs forestiers (entre autres, les forêts domaniales de Meudon, de Fausse-Reposes, de Versailles, de Bois-d'Arcy, de Marly, de Saint-Germain-en-Laye, les parcs de Saint-Cloud, de Versailles, de la Malmaison, de Beauregard, etc.) ;
- le **secteur 5** au nord-ouest, s'étendant du bois de l'Hautil à la forêt domaniale de l'Isle-Adam. Il comprend entre autres la base régionale de loisirs de Cergy, le parc terrestre de Neuville et la butte de Corneilles.

L'objectif de réaliser une ceinture verte à une distance située entre 10 et 30 km du centre de Paris doit, en conséquence, être modulé en tenant compte des contraintes géographiques et urbanistiques. Si, dans certains lieux, le projet se révèle compromis par l'absence d'opportunités foncières, ou difficile à réaliser du fait de l'imbrication des espaces construits et des espaces naturels, dans d'autres, il se présente sous les meilleurs auspices du fait de l'existence d'importants massifs boisés et de vastes espaces cultivés. Il faut donc se garder de l'image a priori d'une ceinture verte régulière et homogène entourant l'agglomération.

Doc.5 : Brochure de présentation du Plateau de Saclay, fonds Préfecture. Arch. dép. Essonne - 1673W8

PLATEAU DE SACLAY

Buc • Chateaufort • Jouy-en-Josas • Les Loges-en-Josas
 Toussus-le-Noble • Bièvres • Bures-sur-Yvette
 Gif-sur-Yvette • Igny • Orsay • Palaiseau • Saclay
 Saint-Aubin • Vauhallan • Villiers-le-Bâcle



Un centre d'envergure européenne, Site stratégique de développement de l'Île-de-France le pôle Massy/Saclay est identifié dans le projet de schéma directeur pour l'Île-de-France comme centre d'envergure européenne, au même titre que Paris, Roissy, la Défense et Marne-la-Vallée.

Un site stratégique pour l'Île-de-France Situé à 20 km au sud de Paris, le plateau de Saclay s'étend sur environ 5000 ha. Il réunit un ensemble d'atouts exceptionnels : environnement naturel et humain, moyens de communication, recherche scientifique et enseignement supérieur.

POPULATION ET MAIN D'OEUVRE

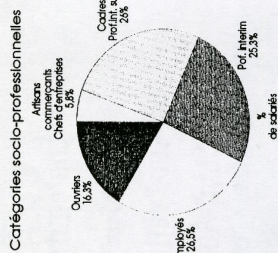
● **Population 1990: 109 013 habitants**
 Evolution 1975-1990: + 15 963 habitants (+17%)

● **Actifs 1990: 52 805**

● **Catégories socio-professionnelles 1990**
 Très forte proportion de cadres et de membres des professions intermédiaires.
 Taux de chômage le plus faible

● **Emplois 1990: 53 318**

Taux d'emploi 1990: 1,01 - Taux de chômage 1990: 4,8%



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

● **Logements 1990: 41 178**

(dont 37 988 résidences principales)

Construction annuelle moyenne 1982-1990:
 692 logements dont 61% individuels et 7% PLA

● **Culture**

- Musée de la toile de Jouy;
- Musée de la photographie à Bièvres

● **Loisirs**

- Bois de Verrières et de la vallée de la Bièvre;
- Bois de la vallée de l'Yvette et de la Méramante;
- Parc de la vallée de Chevreuse à proximité immédiate (Chateaufort);
- Centre équestre;
- 2 golfs à Chateaufort et à Saint-Aubin;
- Projet de golf à Jouy-en-Josas;
- Base de loisirs de la Cour Roland à Jouy.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

● **Enseignement**

- HEC-ISA à Jouy-en-Josas (1 200 étudiants);
- Supélec à Gif-sur-Yvette (1 020 étudiants);
- Polytechnique à Palaiseau (650 étudiants);
- Université Paris-Sud à Orsay (8 000 étudiants);
- I.U.T à Gif;
- Ecole Nationale de Police à Gif;
- Lycée franco-Allemand à Buc

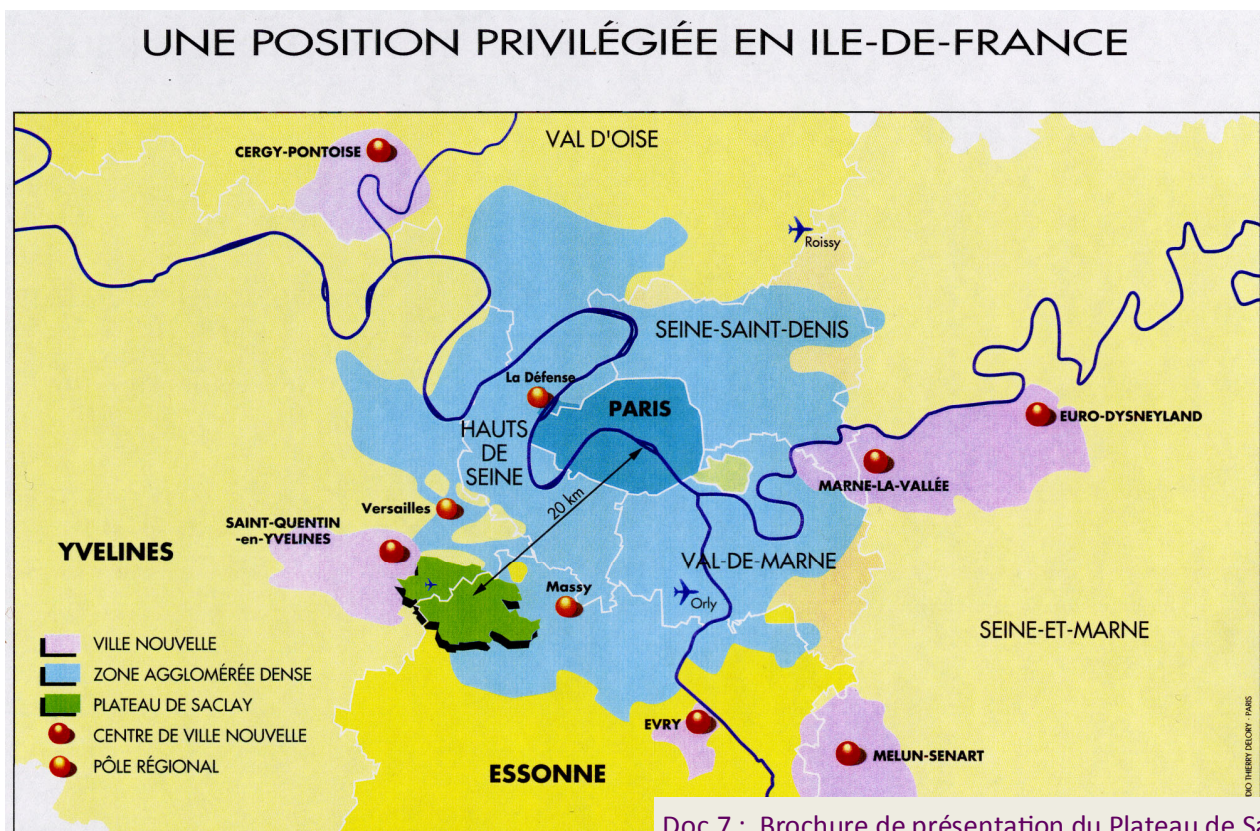
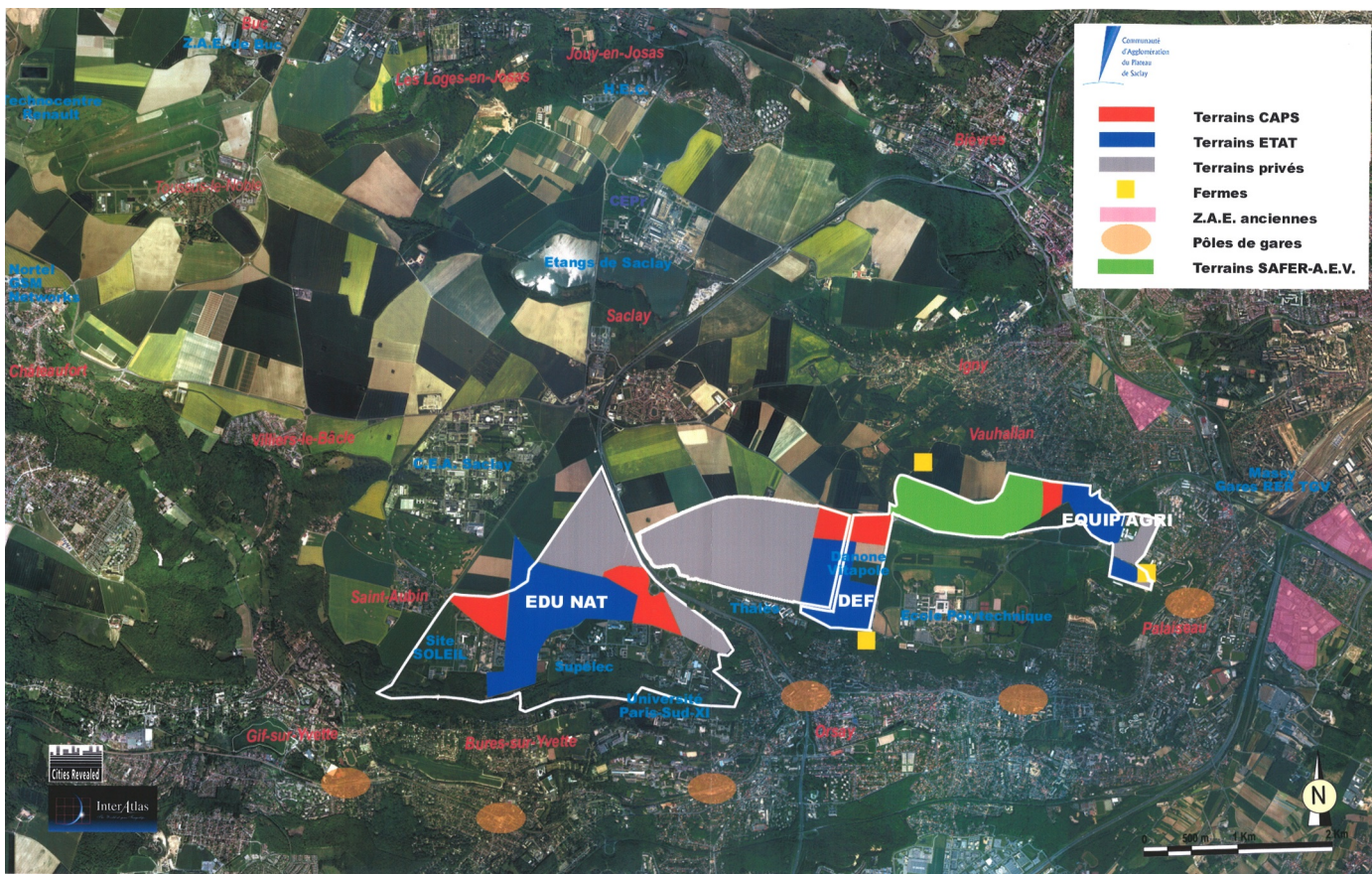
● **Recherche**

laboratoires les plus importants:

- Centre de recherche Claude Delorme de l'Air Liquide (247 personnes);
- Direction de la recherche du CESA (Centre Supérieur des Affaires) associé à HEC à Jouy-en-Josas;
- CEN (Centre d'Etudes Nucléaires) de Saclay, centre le plus important du CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) 8 000 personnes.
- Autre établissement à l'Orme de Merisiers à Saint-Aubin;
- Centre d'Essai des Propulseurs à Saclay;
- Siège du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) à Gif et Orsay;
- CETIAT (Centre Technique des Industries Aéronautiques et Techniques) 50 personnes à Orsay;
- IOTA (Institut d'Optique Théorique et Appliquée), Nombreux laboratoires de l'Université de Paris-Sud;
- Centre de recherche privée Thomson-CSF à Corbeville, 350 personnes);
- à Palaiseau, les laboratoires les plus importants sont l'ONERA (Office National de Recherches Aéronautiques), 170 personnes; une annexe de l'ENSTA (Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées), 150 personnes; les laboratoires de l'école polytechnique.

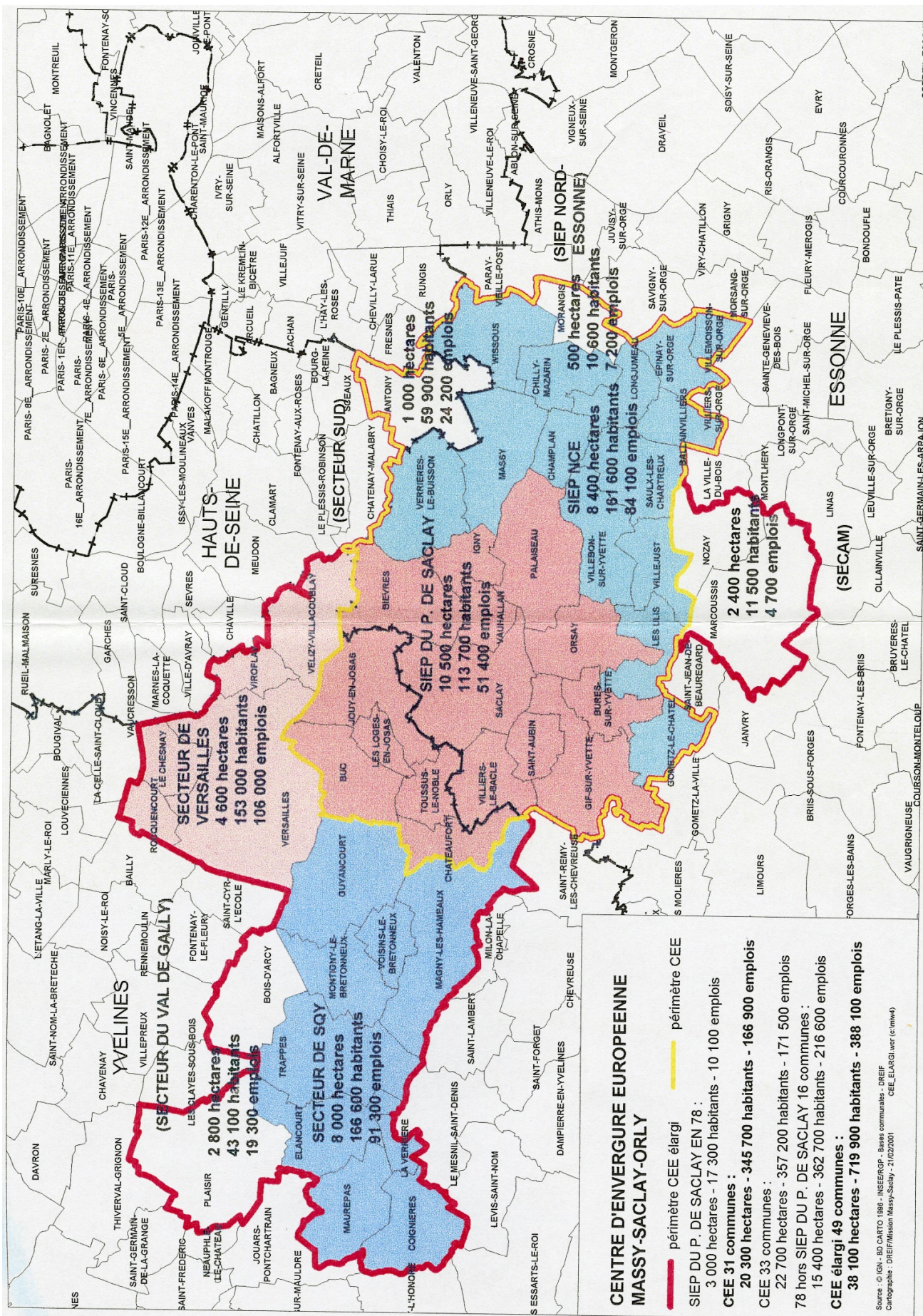
Plateau de Saclay

Doc. 6 : Carte des types d'usages des terrains, Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, nov.2004, fonds Préfecture.
Arch. dép. Essonne - 1883W/016



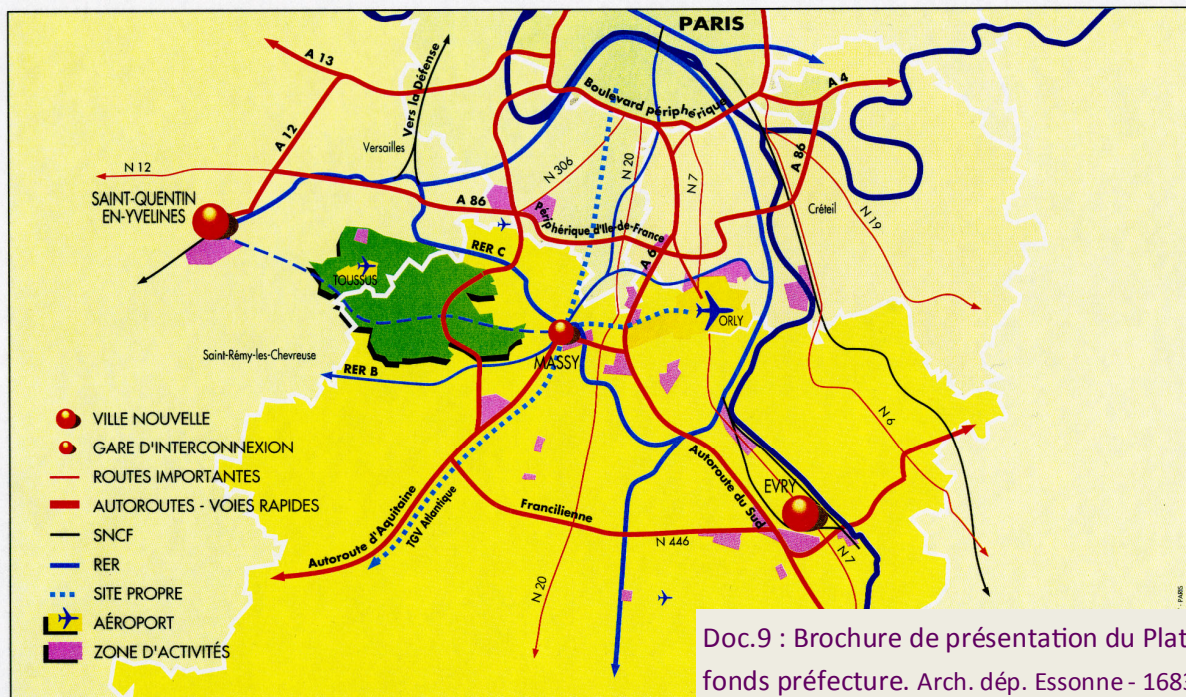
Doc.7 : Brochure de présentation du Plateau de Saclay, fonds préfecture. Arch. dép. Essonne - 1673W/8

Doc. 8 : Carte de recensement de la population, des emplois et de la superficie des secteurs du Centre d'Envergure Européenne, 1996-2001, fonds Préfecture. Arch. dép. Essonne - 1883W/15

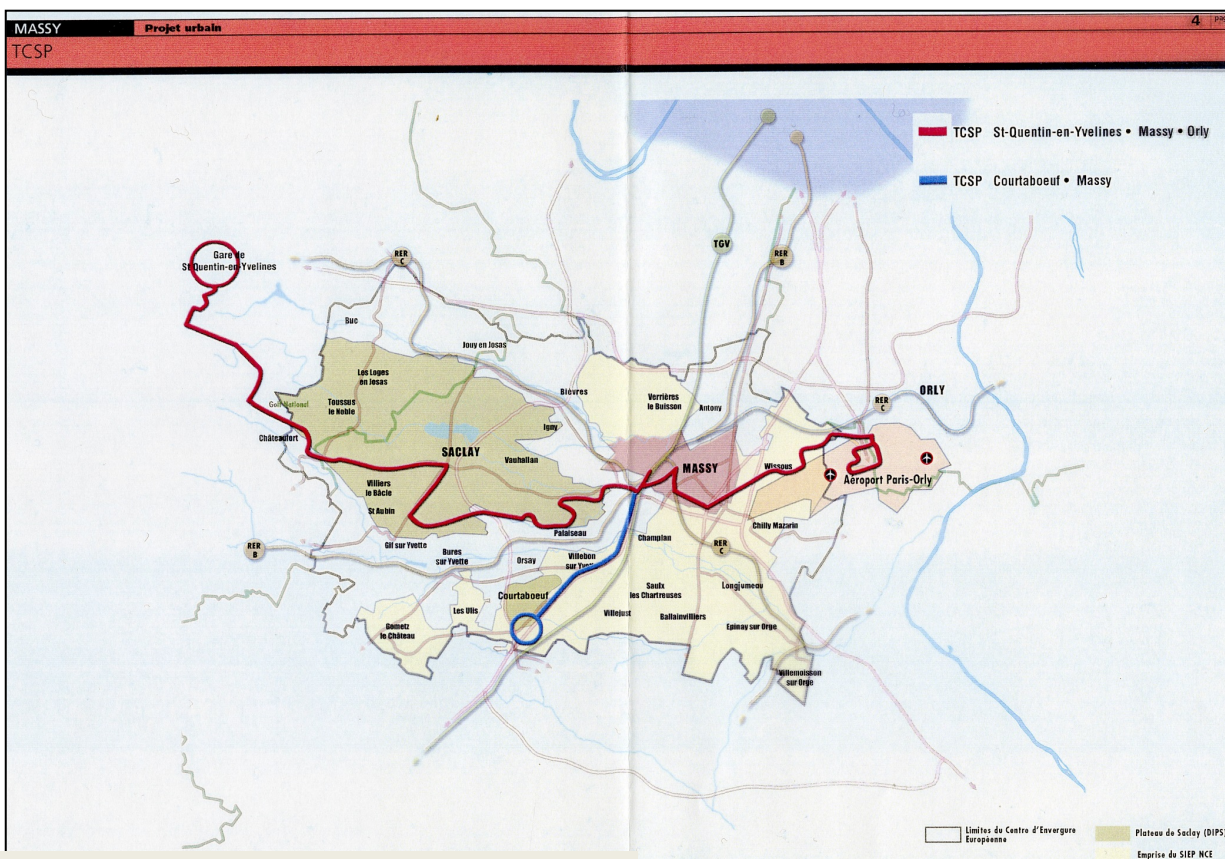


III) LA DESSERTE DU PLATEAU DE SACLAY : RÉSEAUX DE TRANSPORTS ET AXES DE COMMUNICATION

UN SITE DESSERVI PAR TOUS LES MOYENS DE COMMUNICATION



Doc.9 : Brochure de présentation du Plateau de Saclay, fonds préfecture. Arch. dép. Essonne - 1683W/8



Doc.10 : Carte des liaisons envisagées, Fonds Préfecture. Arch. dép. Essonne - 1883W/15

Ressources complémentaires :

Bibliographie / sitographie :

- Les sites des communes concernées ;

-Site Géoconfluences : Laurent Carroué, « Paris-Saclay, une Silicon Valley à la française ? », Géoconfluences, mars 2017. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/paris-saclayParis-Saclay, une Silicon Valley à la française ?>

SERVICE EDUCATIF

**Professeures relais :
Catherine Sironi et Séverine Ruffin
Coordinatrice Nathalie Noël**

**archives.essonne.fr
centenaire1914-1918.essonne.fr**

**Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne
Domaine départemental
38, rue du commandant Arnoux
91730 CHAMARANDE
01 69 27 14 14**